

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/122
13 septembre 2003

(03-4897)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: français

HAÏTI

Déclaration de S.E. M. Jean-Claude Roche
Ministre du commerce et de l'industrie

La République d'Haïti se joint aux pays qui l'ont précédée à cette tribune pour vous féliciter de votre élection et surtout de la maîtrise et de la compétence dont vous faites preuve dans la conduite des travaux de cette cinquième session de la Conférence ministérielle.

Nous tenons également à présenter nos plus vives félicitations à M. Supachai Panitchpakdi pour la façon dont il dirige les travaux de l'OMC depuis sa nomination comme Directeur général de cette institution.

La délégation haïtienne saisit l'occasion pour présenter ses plus vifs remerciements au gouvernement des États-unis du Mexique qui a bien voulu offrir ce joyau balnéaire du Quintana Roo comme siège de la Conférence ministérielle de l'OMC. Elle se fait également le porte-parole de son gouvernement pour saluer le valeureux peuple mexicain à l'occasion de la commémoration de son indépendance, le 15 septembre prochain.

La délégation haïtienne soutient pleinement les déclarations des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Groupe des pays ACP, des pays les moins avancés et des États de l'Agence internationale de la francophonie.

Toutefois, elle a noté que les questions intéressant le développement et l'intégration véritable des PMA au système commercial multilatéral n'ont pas été suffisamment prises en compte au cours des négociations. Aussi formule-t-elle le vœu qu'une solution acceptable soit trouvée au cours de cette session en vue de mettre pleinement en œuvre la Déclaration ministérielle de Doha dans ses aspects intéressant le développement des PMA.

Par contre, des efforts ont été constatés en ce qui concerne la réduction de la marginalisation des PMA. À ce titre, il convient de saluer les initiatives prises par certains États membres pour améliorer l'accès de leurs marchés aux produits d'exportation des PMA. Mais les faiblesses liées aux capacités de production et d'exportation de ces pays demeurent des contraintes majeures les empêchant de tirer effectivement profit des opportunités qui s'offrent sur les marchés extérieurs.

Ma délégation plaide donc en faveur d'un appui efficace aux PMA en vue de faciliter la diversification de leur base de production et d'exportation ainsi que le renforcement de leurs capacités dans le domaine du commerce. Elle accorde un très grand intérêt à l'accès aux marchés des pays développés pour les produits agricoles et non agricoles.

Cette cinquième session de la Conférence est appelée à se pencher sur l'épineuse et cruciale question du **traitement spécial et différencié**. À ce stade, ma délégation croit qu'il est nécessaire de prendre des dispositions afin de rendre ce régime à la fois plus précis, plus efficace et plus

opérationnel conformément à la Déclaration de Doha. Il s'agit donc à cet effet d'élargir les dispositions y relatives afin de lui conférer un caractère contraignant.

Je voudrais mettre l'emphase sur la **coopération technique et le renforcement des capacités** devant permettre une meilleure exploitation du système commercial multilatéral par les pays en développement et les PMA, en particulier, à travers leur capacité à mettre en œuvre les Accords de l'OMC. Ma délégation profite une fois de plus de cette occasion pour plaider en faveur d'une réelle mise en œuvre du Cadre intégré pour l'**assistance technique liée au commerce des PMA**.

Nous voudrions aussi prendre l'opportunité de remercier les Secrétariats de l'OMC, de la CNUCED et du CCI de leur collaboration agissante avec les PMA, en particulier avec Haïti.

Dans le cadre du **commerce des services**, Haïti souscrit entièrement au processus de libéralisation. Cependant, elle accorde une grande importance au **mouvement des personnes physiques** comme mode de fourniture présentant un intérêt particulier à l'exportation pour les pays en développement et les PMA.

Par ailleurs, ma délégation se réjouit des derniers développements survenus dans le cadre des ADPIC, notamment l'Accord obtenu le 30 août dernier au Conseil général de l'OMC sur les ADPIC et la santé publique.

Nous attachons également une importance spéciale à l'**exception culturelle** et plaidons donc en faveur d'un traitement particulier pour les biens culturels et intellectuels.

La cinquième session de la Conférence ministérielle se tient dans un contexte économique particulier. Au cours de ces deux dernières années, plusieurs réunions internationales de haut niveau se sont tenues dans le cadre des Nations Unies en relation avec la thématique du développement. Il s'agit, par exemple, de la Conférence internationale sur le financement du développement, du Sommet de Johannesburg sur le développement durable, etc. Plusieurs propositions de solution ont été produites et des engagements pris.

Ma délégation estime que les questions liées au commerce, à la dette, aux finances, au développement doivent être traitées de façon globale, parce qu'elles sont interconnectées. Pour cela, elle estime important que les débats qui se tiennent dans le cadre de ces assises prennent en considération les engagements pris par nos gouvernements à l'occasion de ces réunions.

La République d'Haïti joint sa voix à celle de toutes les délégations qui soutiennent le Bénin, le Tchad, le Burkina Faso et le Mali dans leur initiative commune en faveur du coton.

En conclusion, ma délégation formule le vœu que l'OMC renforce davantage ses capacités et continue de servir d'espace privilégié de dialogue et de négociations pour ses Membres, de manière à répondre de mieux en mieux aux attentes légitimes de tous les peuples de la planète.
